

# BARÈME DES HONORAIRES\*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M VELSCH Stéphane

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

## Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien  
- option charge Vendeur pour les mandats Succès

1 à 100 000 € : 5 000 €
100 001 à 150 000 € : 6 000 €
150 001 à 200 000 € : 8 000 €
200 001 à 250 000 € : 10 000 €
250 001 à 300 000 € : 12 000 €
300 001 à 350 000 € : 14 000 €
350 001 à 400 000 € : 16 000 €
400 001 à 450 000 € : 18 000 €
450 001 à 500 000 € : 20 000 €
500 001 et plus : 3,99%

## Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, **dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement 0 à 50 m <sup>2</sup>		50 à 100 m <sup>2</sup>		> 100 m <sup>2</sup>	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m <sup>2</sup>	-	3 € / m <sup>2</sup>	-	2 € / m <sup>2</sup>	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m <sup>2</sup>	6 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux par l'agence	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>14 € / m<sup>2</sup></b>	<b>10 € / m<sup>2</sup></b>	<b>12 € / m<sup>2</sup></b>	<b>9 € / m<sup>2</sup></b>	<b>9 € / m<sup>2</sup></b>	<b>7 € / m<sup>2</sup></b>

## Immobilier Professionnel ou commercial :

Honoraires HT calculés sur le prix net vendeur du bien

Achat - Vente de fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts – Cession de bail :  
Honoraires HT : 6,50% avec un minimum de 7 500 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 8 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 2 500 € HT

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

un mois de loyer HT avec un minimum de 1 000 € HT

## Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

## Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

\*Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 22/02/2022